



AIDE À DOMICILE

Pour avoir des informations plus détaillées, merci de vous référer au site du ministère de la Santé.

1

RENFORCER LES RÈGLES D'HYGIÈNE HABITUELLES AUPRÈS DES AGENTS

Hygiène des mains



- Ongles courts, ne dépassant pas la pulpe des doigts.
- Pas de vernis, même incolore.
- Pas de faux ongles, ni gel, ni résine.
- Pas de bijoux (y compris alliance) sur les mains et avant-bras.

Hygiène générale



- Hygiène corporelle quotidienne.
- Cheveux propres et totalement attachés.
- Lunettes de vue maintenues propres (lavage à l'eau et au savon doux).
- Les boucles d'oreilles, les piercings et les chaînes doivent rester discrets.

2

DÉLIVRER AUX AGENTS LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Pot de savon liquide
- Solution hydro-alcoolique
- Gants à usage unique
- Masque chirurgical
- Sur-blouses à usage unique
- Charlottes
- Une paire de lunettes de protection lavables



3

RÉALISER DE L'ACTIVITÉ DE SOIN

1. À l'arrivée au domicile



- Réaliser un lavage des mains (eau+savon doux et friction hydro-alcoolique si disponible).
- Sécher par tamponnement avec essuie-tout à usage unique.
- Le flacon de savon doux doit être réservé pour votre propre usage et gardé avec votre matériel.
- Appliquer les gestes barrières et informer le bénéficiaire.

2. Pendant la préparation des soins



- Porter des gants à usage unique.
- Porter un masque pendant toute la visite si le patient tousse ou si vous tousssez.
- En cas de prise en charge de patient suspect ou infecté à Covid-19, informer le patient qu'il doit porter un masque chirurgical (prescrit par son médecin traitant).
- Protéger systématiquement votre tenue professionnelle (tablier plastique, sur blouse...).
- Protéger votre visage et vos cheveux (lunettes de protection et charlotte).

3. Pendant le soin



- Faire tourner la tête du patient (si possible) lors de soin proche.
- Ne pas se toucher le visage avec les mains.
- Limiter les contacts cutanés directs avec le bénéficiaire ou avec son linge.

4. Après le soin



- Jeter les ustensiles à usage unique : gants, sur-blouse, masque, charlotte.
- Utiliser la filière d'élimination habituelle des déchets ménagers.
Attention à ne pas se contaminer en retirant les équipements
- Se laver les mains après-retrait des gants.



COMMERCE

Pour avoir des informations plus détaillées, merci de vous référer au site du ministère de la Santé.

1

VEILLER AUX POSSIBILITÉS DE LAVAGE DES MAINS À L'EAU ET AU SAVON DANS DE BONNES CONDITIONS

- Approvisionner régulièrement en savon et solution de séchage des mains jetable.
- Distribuer des solutions hydro-alcooliques à des points stratégiques : caisses, sanitaires, salles de pause, vestiaires.
- Veiller à la bonne évacuation des déchets : poubelles accessibles et régulièrement vidées.

2

INFORMER LE CLIENT DES MESURES EN PLACE

- Affichage et annonces verbales.
- Mettre à disposition une solution de lavage des mains à l'entrée pour les clients : du savon et/ou du gel hydro-alcoolique.
- Mettre à disposition des lingettes pour le nettoyage des chariots.

3

APPLIQUER UNE DISTANCE SOCIALE AVEC LE PUBLIC

1. Lors de l'accès au magasin



- Mettre en place ou privilégier le drive.
- Limiter le nombre de clients présents, en même temps (mesure gouvernementale).
- Éviter les attroupements à l'entrée du magasin (file d'attente métrée avec marquage au sol).

2. Dans les rayons



- Définir un sens de circulation pour les petites superettes (entrée/sortie et dans le magasin).
- Fermer les étals « tradition » (poissonnerie, boucherie...) et conditionner en barquette pour le libre service.
- Fermer certains rayons non alimentaires (jardinerie, bricolage).
- Garder une surface de vente suffisante pour absorber le volume de fréquentation sans attroupement (si nécessaire, réorganiser les rayons).
- Appliquer des horaires décalés pour la mise en rayon évitant au maximum la présence de clients.

3. Au niveau des caisses



- Créer des files d'attente métrées avec marquage au sol.
- Privilégier les caisses libre-service.
- Ouvrir une caisse sur deux pour distancer les queues.
- Baliser le passage du client en favorisant le passage par une travée vide plutôt que devant l'agent de caisse avant de récupérer les achats en bout de caisse.
- Disposer des plaques de plexiglas au niveau des caisses / scanners.
- Privilégier les paiements par CB plutôt qu'en espèces.
- Mettre à disposition des stylos à conserver par les clients pour le remplissage des chèques ou bien les nettoyer après chaque utilisation.

4. Entre salariés



- Éviter les regroupements lors des pauses.
- Demander aux salariés d'arriver directement en tenue de travail pour limiter le passage aux vestiaires.

4

DÉLIVRER AUX AGENTS LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants jetables : les changer régulièrement (toute les heures) et ne pas se laver les mains avec les gants.
- Masque chirurgical.
- Visière / heaume.



5

NETTOYAGE DES LOCAUX

- Désinfecter régulièrement les tapis de caisse et tout le matériel utilisé en caisse (écrans tactile, poignets...) à l'aide de lingettes antiseptiques courantes.
- Proposer une solution de lavage des mains aux clients (solution hydro-alcoolique).



TRANSPORT - LOGISTIQUE

Pour avoir des informations plus détaillées, merci de vous référer au site du ministère de la Santé.

TRANSPORT DE PERSONNE (bus,taxis..)



INFORMATION DES USAGERS

- * « Communiquer auprès des usagers sur les mesures barrière en vigueur. »
- * « La vente à bord de titres de transport par un agent de l'entreprise est suspendue. L'entreprise informe les voyageurs des moyens par lesquels ils peuvent se procurer un titre de transport. »



DISTANCIATION SOCIALE

- * « Sauf impossibilité technique avérée, l'entreprise prend toutes dispositions adaptées pour séparer le conducteur des voyageurs d'une distance au moins égale à un mètre et en informer les voyageurs. »
- * « Dans les véhicules routiers comportant plusieurs portes, l'entreprise interdit aux voyageurs d'utiliser la porte avant et leur permet de monter et descendre par toute autre porte. »
- * « Toutefois l'utilisation de la porte avant est autorisée lorsque sont prises les dispositions permettant de séparer le conducteur des voyageurs d'une distance au moins égale à un mètre. »
- * Pour les taxis, VSL ou voitures de transport avec chauffeur, « aucun passager ne peut s'asseoir à côté du conducteur. »
- * « La présence de plusieurs passagers est admise aux places arrières. »



HYGIÈNE GÉNÉRALE

- * « L'entreprise procède au nettoyage désinfectant de chaque véhicule ou matériel roulant de transport public au moins une fois par jour. »
- * Fournir au chauffeur le matériel nécessaire (lingettes antiseptiques) pour le nettoyage des surfaces habituellement manipulées (poignets, volant...).
- * « Le véhicule est en permanence aéré. Les passagers doivent emporter tous leurs déchets. »

LIVRAISON / LOGISTIQUE



DISTANCIATION SOCIALE

- * « Dans le cas de livraisons à domicile, les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant la porte en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas la signature du destinataire. »
- * Livraison avec dépose au sol en présence du client, sans remise en main propre est à privilégier.
- * Si elle est réalisée, « la remise et la signature des documents de transport sont réalisées sans contact entre les personnes ».
- * Par exemple, opter pour une photo du client avec son colis, après recueil de son consentement. Il ne peut être exigé de signature d'un document sur quelque support que ce soit par le destinataire ou son représentant. »



LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT

- * Nettoyage pluriquotidien des commandes des engins de manutention (transpalette, élévateurs...).
- * « Lorsque les lieux de chargement ou de déchargement ne sont pas pourvus d'un point d'eau, ils sont pourvus de gel hydro-alcoolique. »
- * Equiper les véhicules « d'une réserve d'eau et de savon ainsi que de serviettes à usage unique, ou de gel hydro-alcoolique. »



SOLUTION DE LAVAGE DES MAINS

- Mise à disposition des agents d'une solution de lavage des mains pendant les déplacements. (« réserve d'eau et de savon ainsi que de serviettes à usage unique, ou de gel hydro-alcoolique. »)





EHPAD

Pour avoir des informations plus détaillées, merci de vous référer au site du ministère de la Santé.

1

EHPAD, UN SECTEUR À RISQUE

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes font l'objet d'une attention particulière en matière de prévention du risque infectieux. La vulnérabilité du public accueilli et la vie en communauté des personnes peuvent avoir des conséquences lourdes en cas de propagation active du virus.

À ce titre, **des mesures spécifiques doivent être mises en œuvre, en tenant compte des moyens humains et matériels dont dispose la structure.** Il est nécessaire de concilier au mieux les mesures de prévention préconisées par le gouvernement avec les difficultés que peut rencontrer l'établissement (approvisionnement en équipement de protection, absences de personnel...).

2

SUIVI ET APPLICATION DES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES

- Affichages visibles dès l'entrée de l'établissement, ainsi que dans tous les lieux de passage (couloirs, ascenseurs, salons) des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.
- Rappels sur les précautions gouttelettes et contact dans tous les lieux de soin.
- Renforcement des mesures d'hygiène : lavage des mains à l'eau et au savon, et par friction avec une solution hydro-alcoolique.
- Identification d'un « référent COVID » chargé :
 - ⇒ De suivre les informations gouvernementales et celles des sociétés savantes.
 - ⇒ De garantir le respect des mesures d'hygiène
 - ⇒ D'assurer le lien avec l'ARS

3

APPLICATION DE LA DISTANCIATION SOCIALE LORS DE CONTACT AVEC LE PUBLIC

- Reporter toute sortie ou activité extérieure des résidents.
- Limiter les activités collectives.
- Limiter les déplacements liés des consultations médicales non urgentes.
- Restreindre ou arrêter les visites extérieures :

<p>INTERDICTION DE L'ACCÈS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aux proches présentant des symptômes de type grippal ou revenant de zones d'exposition à risques. - Aux mineurs
<p>DÉROGATIONS À DISCUTER AU CAS PAR CAS</p>	<p>Résident en fin de vie ou évolution très défavorable de l'état de santé de la personne.</p>

4

APPLICATION DE LA DISTANCIATION SOCIALE LORS DE CONTACT AVEC LE PUBLIC

- Création d'un secteur dédié pour les malades COVID (étage ou aile isolable). Les secteurs dédiés doivent être équipés de lits médicalisés, d'un poste médical, un personnel renforcé de jour et de nuit. Si possible, ce personnel y sera dédié et un espace cuisine dédié y sera aménagé.
- Si l'architecture de l'établissement ne permet aucun zonage, il convient d'organiser le confinement des résidents en chambre, avec fermeture des accès et passages réguliers du personnel.
- Préparer une fiche LATA (limitation et arrêt de thérapeutiques actives) pour certains résidents, avec l'aide des médecins traitants et des médecins coordonnateurs de l'EHPAD, afin d'établir le niveau de soins en fonction de la gravité.

Une aide conceptuelle pour :



la prise en charge réanimatoire des patients par l'ARS Île-de-France.

5



SUITE EHPAD

PRISE EN CHARGE DES CAS CONFIRMÉS OU DES SUSPICIONS D'INFECTION AU COVID-19

Les symptômes suivants sont les plus fréquents : fièvre, toux, courbatures. Cependant, d'autres formes atypiques ont été rapportées par la Direction Générale de la Santé, notamment chez le sujet âgé : **troubles digestifs (diarrhée), syndrome confusionnel, perte de l'équilibre, du goût ou de l'odorat.** Un suivi des cas avec l'Agence Régionale de Santé compétente doit être réalisé.

1. Sans signe de gravité



1. Se protéger en renforçant les mesures de protection « barrières », maintenir une distance de plus d'un mètre entre vous.
2. Prendre en charge la personne :
 - > Lui mettre masque chirurgical
 - > L'isoler dans une pièce dédiée, au calme
 - > Contacter le médecin coordonateur ou son médecin traitant
 - > Privilégier un échange par téléconsultation
 - > Ne pas lui administrer de traitement non prescrit par un médecin (anti-inflammatoires, corticoïdes, paracétamol...) avant prise de la température et évaluation médicale.
3. Suivre les instructions médicales.

2. Avec signe de gravité



Si l'un des résidents présente des difficultés respiratoires ou un tableau plus grave (déshydrations, syndrome confusionnel aigue...) :

1. Isoler le résident dans une pièce dédiée, au calme.
2. Contacter le SAMU centre 15.
3. Suivre les instructions délivrées par les secours.
4. Si nécessaire, patienter 3h après le départ du salarié avant le nettoyage des locaux.
5. Aérer la pièce avant et pendant le nettoyage des espaces de travail du salarié concerné.

6

APPLICATION DE LA DISTANCIATION SOCIALE LORS DE CONTACT AVEC LE PUBLIC

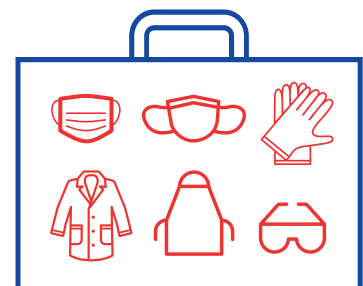
- Définir un protocole visant à sensibiliser toute personne entrant dans l'établissement aux mesures d'hygiène en vigueur (proche, professionnel, animateur, nouveau résident...) :
 - > Indication des lieux permettant le lavage des mains (eau/savon + solution hydro-alcoolique)
 - > Inciter au lavage des mains lors de l'arrivée dans l'établissement
 - > Faire porter un masque chirurgical si symptômes
- Prendre la température frontale pour les nouveaux résidents admis dans la structure.
- Proposer un créneau de passage restreint aux fournisseurs et prestataires.

7

ÉQUIPEMENTS DES AGENTS

Les agents doivent porter les équipements de protection individuels (EPI) selon le protocole de prise en charge d'un patient COVID-19.

- Le port d'un masque chirurgical est réservé aux :
 - > Personnes présentant des symptômes
 - > Personnes ayant été en contact avec un cas confirmé
 - > Professionnels de santé en contact avec des personnes vulnérables
- Le port d'un masque FFP2 est réservé aux :
 - > Soignants intervenant auprès de personnes contaminées
 - > Personnel en charge du linge et de la literie
- Surblouse à usage unique (UU) à manches longues
- Tablier anti-projection imperméable si soins mouillants/souillants à UU
- Lunette de protection lavables (ou jetables)
- Gants non stériles jetables



Respect de la procédure :

 Chronologie de l'habillage / déshabillage.



SUITE EHPAD

8

RESTAURATION

- Privilégier la restauration en chambre plutôt que dans une pièce commune.
- Déposer le plateau repas à la porte, à l'extérieur de la chambre et laisser la personne le récupérer par la suite.
- Après le repas, demander à la personne de déposer le plateau repas fini à la porte, à l'extérieur de la chambre.
- Manipuler le plateau avec des gants non stériles à usage unique et si possible avec un masque chirurgical.
- Pour ce qui est de la vaisselle :
 - > Prise en charge habituelle de la vaisselle (les cycles de lavages et de rinçage à plus de 60° suffisent à l'élimination du virus).
 - > La vaisselle utilisée peut être à usage unique et éliminée par la filière DASRI.
 - > Les plateaux réutilisables doivent être désinfectés avec une lingette imprégnée de détergent désinfectant.

9

NETTOYAGE DES LOCAUX

1. Consignes générales

- Si possible, respecter un temps de latence de 3h entre la prise en charge des draps et du linge et le bionettoyage des sols et surfaces.
- Aérer la chambre avant et pendant la réalisation l'entretien.
- Respecter les règles de manipulation des produits chimiques (eau de javel...)

2. Équipements de protection individuelle (EPI) du personnel d'entretien

AVANT L'ENTRETIEN



- EPI personnel linge et draps : surblouse à usage unique (UU), tablier de protection imperméable, gants non stériles à UU, de lunettes de protection et d'un masque de type FFP2 (si disponible)
- EPI personnel d'entretien des locaux : masque chirurgical en cas de présence du patient dans la chambre, surblouse à UU, tablier imperméable et gants à usage unique

APRÈS L'ENTRETIEN



- Retirer le masque FFP2 et les lunettes après avoir quitté la chambre.
- Nettoyer les lunettes de protection à l'eau puis désinfecter avec un produit détergent-désinfectant virucide. Bien rincer pour éviter des irritations du visage.
- Réaliser une hygiène des mains (lavage + utilisation de gel hydro-alcoolique) après l'opération de nettoyage et après retrait de l'équipement de protection individuel (gants...).

3. Procédure de bionettoyage des sols et surfaces

- Privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide.
- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à UU imprégné d'un produit détergent.
- Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU.
- Laisser sécher au moins 10min pour éviter une dilution de l'antiseptique.
- Désinfecter les sols et surfaces avec de l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif ou produit virucide en utilisant un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents.
- Les surfaces fréquemment manipulées doivent être nettoyées régulièrement : rampes, poignets de porte, interrupteurs...
- Éliminer les bandeaux et les EPI à usage unique dans la filière DASRI.



SUITE EHPAD

4. Traitement des effluents

- Traiter les toilettes à l'eau de Javel ou autre désinfectant virucide (cf. Avis HCSP relatif à la réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2 par la ventilation et à la gestion des effluents des patients COVID-19 du 17/03/2020).
- Éliminer et gélifier les selles des patients dépendants infectés par SARS-CoV-2 en utilisant des sacs spécifiques traités par la filière DASRI.
- Utiliser pour les patients incontinents les protections ci-dessus puis élimination par la filière DASRI.
- Les déchets issus de patients infectés ou suspectés d'être infectés par le SARSCoV-2 peuvent être fait par la filière classique des DASRI de l'établissement. Il n'y a pas besoin de les distinguer des autres DASRI produits par l'établissement.

5. Gestion du linge

- Respecter, si possible, un délai de 3h dans une pièce aérée en l'absence du résident avant toute manipulation.
- Ne pas secouer ni plaquer le linge contre soi.
- Laver à 60° ou plus pendant 30 min minimum.
- Préférer les draps à usage unique et leur élimination par la filière DASRI.

10

EN CAS DÉCÈS D'UNE PERSONNE CONTAMINÉE OU POUVANT

ÊTRE CONTAMINÉE PAR LE COVID-19 (AVIS DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIC DU 24/03/20)

1. Consignes générales

- Il n'est pas recommandé de réaliser un test de diagnostic d'infection par le SARS-CoV-2 chez les personnes décédées.
- L'infection par le SARS-CoV-2 n'est pas considérée comme relevant d'une mise en bière immédiate (dans les 24h suivant le décès). Le corps est déposé en cercueil simple, répondant aux caractéristiques définies à l'article R.2213-25 du Code général des collectivités territoriales.

2. Équipement du personnel

- Respecter les précautions standard et complémentaire type gouttelettes et contact.
- Équiper le personnel en charge de la toilette, de l'habillage ou du transfert dans une housse d'EPI : lunettes, masque, surblouse, tablier anti-projection, gants à usage unique.

3. Recommandations particulières

- Ôter les bijoux et les désinfecter avec un détergent-désinfectant virucide vis-à-vis des virus enveloppés ou de l'alcool à 70°, puis faire l'inventaire des bijoux.
- Mettre dans un sac plastique fermé pendant 10 jours les effets personnels de la personne décédée, s'ils ne peuvent pas être lavés à plus de 60°C pendant au moins 30 min ou être désinfectés.
- Réaliser, avant la toilette et la mise en housse, le retrait et la désinfection d'une éventuelle prothèse fonctionnant avec pile (à l'exception des dispositifs intracardiaques).
- Réaliser la toilette mortuaire, incluant l'obturation des orifices naturels avec du coton, en appliquant les précautions d'hygiène mentionnées ci-dessus.
- Ne pratiquer aucun acte de thanatopraxie.
- Apporter un brancard recouvert d'un drap à usage unique dans la chambre pour y déposer le corps.
- Envelopper le corps dans une housse mortuaire imperméable et inscrire sur la housse l'identification de la personne et l'heure du décès.
- Fermer la housse en maintenant une ouverture de 5-10 cm en haut si le corps n'a pu être présenté aux proches et devra l'être en chambre funéraire.
- Désinfecter le corps de la personne décédée ainsi que la housse avec une lingette imprégnée de détergent-désinfectant répondant aux normes de virucide vis-à-vis des virus enveloppés (type Surfa'safe Premium® ou lingettes de Septalkan®...).
- Déposer le corps dans sa housse, recouverte d'un drap, sur le brancard. Cette procédure permet de gérer le risque infectieux en toute sécurité.
- Transporter la personne décédée vers la chambre funéraire.

4. Impératif de rituel

Si impératif rituel, au maximum 2 personnes sont autorisées avec EPI (lunettes, masque chirurgical, surblouse, tablier anti-projection, gants à usage unique), après accord de l'équipe de soins.